
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

PROCES VERBAL

Le vingt-cinq septembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GENDRON Denis, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : BARIL Paméla, LUCAS Sylvie, DUPONT David, GIRAUDET Christophe.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

ENQUÊTE PUBLIQUE – INSTALLATION CLASSÉE LA LIMOUZINIÈRE

Une enquête publique a été ouverte à la mairie de la Limouzinière sur la demande présentée par l'EARL Faisanderie de la Normandière, en vue d'exploiter un élevage de volailles dans deux bâtiments avicoles, existants sur le site « Le Freuche ». De par sa proximité, le conseil municipal de Saint Étienne-de-Mer-Morte est appelé à donner son avis. Les bâtiments étant déjà existants et n'engendrant aucune nouvelle construction, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

AMÉNAGEMENT DU PARKING

Suite à l'achat du terrain attenant à la salle des Vallées, Monsieur le Maire propose quatre esquisses d'aménagement de parking, allant d'un parking à sens unique avec noue paysagée de 49 places, à un parking stationnement perpendiculaire avec possibilité de sens unique ou double sens de 82 places. L'utilisation de la salle de sports pour les matchs et de la salle des Vallées pour notamment les mariages, oriente à son évidence le conseil vers le parking proposant le maximum de places. Sur l'ébauche, le parking est présenté avec enrobé, de la résine pépite pour le cheminement piétons, un accès à la salle et des bornes de bois. Les observations du conseil municipal sont les suivantes :

- 2 places avec fourreaux à prévoir pour une future demande de bornes électriques...
- Plantation d'un maximum d'arbres pour apporter de l'ombre ?
- Créer un maximum de drainage, le placement des noues ?
- La mise en place de portiques ?
- Installer des poubelles.
- Etudier 2 candélabres à 3 lampes ou 3 candélabres à 2 lampes.
- Apporter un éclairage au sol sur le sentier pédestre donnant accès à la salle.

En parallèle, il faudra effectuer une demande d'éclairage au SYDELA conformément à la demande de CDC Conseils.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2017

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le rapport 2017 sur le prix de l'eau et sur la qualité du service public établi par Atlantic'eau - Syndicat Départemental d'Alimentation en eau potable de Loire-Atlantique. Le conseil municipal adopte le rapport 2017 à l'unanimité.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2019. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le principe de l'équilibre budgétaire qui s'applique également au budget annexe d'assainissement.

Prenant en considération ce principe budgétaire, l'application obligatoire de la loi NOTRE en 2020 pour le passage de la gestion de la station d'épuration à l'intercommunalité, et l'excédent du compte administratif, le Maire propose de maintenir les tarifs 2018, soit une redevance d'assainissement à 1.15 € par m³ d'eau consommé pour l'année 2019 et un montant de l'abonnement à 19 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2018 pour les habitations raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement, branchées au réseau d'eau potable ainsi que pour les habitations alimentées en eau potable par un puits sur une base forfaitaire de 30 m³.

PREVOYANCE

Suite à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour le renouvellement de la convention prévoyance, les membres du Comité Technique et le Conseil Administration ont décidé d'attribuer l'offre au groupement A2VIP et COLLECTEAM (idem précédente convention).

Il convient de valider l'adhésion et de revoir la proposition de participation financière aux agents avant de la soumettre pour avis au Comité Technique départemental. Le conseil municipal valide la proposition du centre de gestion pour une participation de 13 € brut, équivalente à 12.50 € l'année passée.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Le Conseil Municipal doit donc fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement de ses services. Au vu de la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 3 juillet 2018 et de la nomination d'un adjoint territorial d'animation au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, le conseil municipal décide d'adopter ce tableau des emplois :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	30 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
Agent de maitrise	C	1	30.73 heures
Adjoint technique territorial	C	1	9.50 heures
<u>FILIERE ANIMATION</u>			
Adjoint territorial d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
Adjoint territorial d'animation	C	0	35 heures
TOTAL		6	

AUGMENTATION DU LOYER AU 5 RUE DE NANTES

Le bail du locatif communal sis 5 rue de Nantes prévoit la révision du loyer selon l'indice INSEE du 2ème trimestre de l'année. Cet indice est à appliquer à compter du 1er août 2018. Aujourd'hui le montant du loyer s'élève à 298,70 €. Le conseil municipal décide d'appliquer le nouvel indice soit une augmentation de 1.25 % sur les prochains loyers, passant ainsi le loyer à 302.43 €.

CHANGEMENT DE LOCATAIRE AU 1 RUE DE L'ETANG

Monsieur Le Maire informe les élus que le logement communal situé 1 rue de l'Etang se libérera fin septembre, permettant à M. NEUVILLE et Mme LE GOFF nouveaux locataires, de prendre possession des lieux. Le loyer actuel s'élève aujourd'hui à 466.15 € s'indexant sur l'indice des loyers. Les élus valident à l'unanimité le maintien de ce loyer à 466.15 €.

COMMERCES

La commune s'interroge sur le devenir de ses commerces. En effet, suite à l'annonce des gérants de « Votre Marché » au sujet de leur départ en mars 2019, Monsieur le Maire a souhaité rencontrer Madame LEGROS de la Chambre de Commerce de Nantes pour réfléchir à l'avenir des commerces sur la commune.

Madame LEGROS a déjà participé à la restructuration des commerces dans les cœurs de bourg des communes rurales telles que Touvois, La Marne, Rouans, Paulx où le principe retenu a été de regrouper les différents commerces et services afin de dynamiser le centre bourg et de créer un lien social. Madame LEGROS remettra à la commune une proposition de ses services pour un accompagnement dans toutes les démarches.

Pour l'heure, elle doit rencontrer les gérants des commerces existants afin de connaître leurs intentions futures et trouver une solution.

Une collaboration avec les producteurs locaux pourrait être envisagée également pour valoriser leurs produits.

REFLEXION SUR UN LOCAL – SERVICES MEDICAL ET AUTRES

Le local anciennement GROUPAMA n'a actuellement aucune affectation. Il pourrait être éventuellement réparé pour accueillir de nouveaux services. La commission bâtiment se réunira le samedi 13 octobre à 11 h.